



*Administration communale de  
Colmar-Berg*

## AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 16, alinéa 5 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public, que par arrêté du 21 juin 2024 (No 1/2024/0223/183), le Ministère du Travail a accordé à la SA Hyosung une autorisation pour le remplacement d'un compresseur à Colmar-Berg, 6, rue de l'Industrie, zone industrielle Piret.

Le texte du présent arrêté pourra être consulté au secrétariat communal pendant quarante jours.

Contre cette décision un recours est ouvert devant le Tribunal Administratif, qui doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de 40 jours par requête signée d'un avocat à la Cour. Dans le même délai un recours gracieux peut être adressé par écrit au Ministre du Travail. Une réclamation peut également être introduite auprès du Médiateur-Ombudsman.

Pour le collège échevinal,  
La bourgmestre, le secrétaire,

The image shows two blue ink signatures. The signature on the left is more stylized and appears to be the signature of the mayor. The signature on the right is more legible and appears to be the signature of the secretary. In the center, overlapping the signatures, is the official seal of the Administration Communale de Colmar-Berg. The seal is circular and contains the text 'ADMINISTRATION COMMUNALE COLMAR-BERG' around the perimeter, with a small version of the coat of arms in the center.